



# M A I R I E D E L A F R A N Ç A I S E

( T a r n - e t - G a r o n n e )

Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr  
www.lafrancaise.fr

## DECISION

2022-10

Objet : Occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar, restaurant situé à la Vallée des Loisirs

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

### CONSIDERANT

Que la Commune de Lafrançaise dispose d'un local au sein de la base de loisirs permettant l'exploitation d'un snack-bar, restaurant ;

### DECIDE

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs, pour la période suivante :

- du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 décembre 2022

moyennant une redevance d'occupation égale à :

3 500 € pour un chiffre d'affaire compris entre 0 € et 149 999 €

3% du chiffre d'affaire compris entre 150 000 € et 199 999 €

4% du chiffre d'affaire à partir de 200 000 €

Auprès de la SARL FP PATES ITALIENNES, représentée par Monsieur APPIERTO A. Fabio, le bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Lafrançaise.

Fait à Lafrançaise

Le 7 avril 2022.

Le Maire

Thierry DELBREIL